

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

JEUNESSE

**RENTREE SCOLAIRE 2014 :
CREATION D'ACCUEILS DE LOISIRS
PERISCOLAIRES**

Délibération : **09.2014.072**

Transmis en préfecture le :

6 octobre 2014

Séance du : **30 septembre 2014**

Compte-rendu affiché le **7 octobre 2014**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **24 septembre 2014**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET (à partir du point 5), Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du point 3), François VURPAS (à partir du point 2), Marie-Paule GAY, Yves GAVault (à partir du point 2), Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Marylène MILLET (jusqu'au point 5), Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 3), François VURPAS (jusqu'au point 2), Yves GAVault (jusqu'au point 2)

Pouvoirs :

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Bernadette VIVES-MALATRAIT

Dans le cadre de l'application du décret ministériel du 24 janvier 2013, le Conseil Municipal du 09 janvier 2014, après une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes, a arrêté les horaires de la semaine scolaire pour les écoles maternelles et élémentaires publiques selon le scénario suivant :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30/12h et 14h/15h45;
- mercredi : 8h30/11h30

Si l'un des objectifs vise à « alléger » la journée scolaire et prendre en compte la question de la chronobiologie de l'enfant, c'est également pour favoriser, à travers des activités de découverte et d'éveil, la réussite éducative des enfants.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation de la journée de l'enfant, le Conseil Municipal du 03 juin 2014, a arrêté la mise en place opérationnelle des différents ateliers inscrits dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire (PEDT).

Au regard des enjeux financiers de la réforme et suite à la dernière concertation menée entre l'État, la CNAF et l'Association des Maires de France, la CNAF a annoncé le financement de l'ensemble des ateliers inscrits dans un PEDT et organisés en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **CRÉER** , quatre Accueils de Loisirs Sans Hébergement qui seront mis en place de la manière suivante :
 - * un ALSH multi-site pour les écoles maternelles;
 - * un ALSH sur l'école élémentaire Mouton;
 - * un ALSH sur l'école élémentaire Guilloux;
 - * un ALSH sur l'école élémentaire Paul Frantz.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à adopter un système de tarification adapté aux familles selon un barème de quotient et en fonction des horaires d'accueil;
- **DIRE** que ces tarifs sont fixés par décision conformément à la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire le 14 avril 2014;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à la création de ces Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Bernadette VIVES-MALATRAIT ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 33 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 0

Le Maire,



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Liste des élus ayant voté CONTRE

Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Liste des élus s'étant ABSTENU

La présente délibération peut, si elle est constatée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon